



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-deuxième session
6-12 avril 2006
Jakarta

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**LES ENJEUX DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: PERSPECTIVES
RÉGIONALES SUR LES PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document a pour objet d'examiner l'évolution des principaux enjeux du commerce et du développement depuis la soixante et unième session de la Commission, et leurs implications quant à une intégration plus équitable des pays en développement dans les systèmes commerciaux multilatéraux et régionaux.

Le document commence par évaluer les résultats de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Hong Kong (Chine), ainsi que leurs implications du point de vue des efforts mis en œuvre dans la région pour faire du commerce international un moteur de la croissance économique et du développement. Il dresse ensuite un tableau des mutations du commerce régional en Asie et dans le Pacifique et présente un compte rendu de la réunion inaugurale du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP). Il examine la Déclaration ministérielle sur l'ACAP et envisage l'orientation future de l'Accord, ainsi que la possibilité que celui-ci devienne un mécanisme véritablement régional de coopération économique en matière de commerce et d'investissement. La Commission est invitée à se pencher sur ces questions et à fournir de nouvelles indications concernant les travaux futurs du secrétariat.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC	2
A. Résultats	2
B. Implications pour la région.....	3
C. Au-delà de l'accès aux marchés: la politique commerciale et le développement dans un contexte plus large	6
II. LA SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	7
III. PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'ACCORD COMMERCIAL DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE (ACAP).....	8
A. De l'Accord de Bangkok à l'ACAP	8
B. Une vision pour l'avenir.....	12
IV. INCIDENCES SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE AU NIVEAU RÉGIONAL ET SUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT	18
V. CONCLUSIONS.....	21
Annexe. Déclaration ministérielle de la première session du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique.....	23

Introduction

1. Depuis les années 1970, la région a continué à s'intégrer aux marchés mondiaux et à compter sur les exportations pour tirer la croissance, cette tendance s'étant même intensifiée. Le système commercial multilatéral, avec ses règles et principes, est donc d'une importance cruciale pour les membres et membres associés de la CESAP. Au Sommet mondial qui s'est tenu au Siège de l'ONU en septembre 2005¹, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur engagement à mettre en œuvre les volets développement du Programme de travail de Doha², et rappelé le rôle fondamental incombant à l'ONU, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, pour ce qui est de favoriser un partenariat mondial renforcé pour le commerce et le développement. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés à renforcer les mécanismes de coopération régionale afin d'accroître la participation internationale des pays en développement et des pays à économie en transition dans les domaines de la finance, du commerce, des technologies et des courants d'investissement.

2. Les efforts pour le développement de la coopération économique dans la région de l'Asie et du Pacifique ne datent pas d'hier. En 1963 a été convoquée, sous l'égide de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) de l'ONU, la première réunion du Conseil des ministres pour la coopération économique en Asie. En 1970, le Conseil des ministres a adopté la Déclaration de Kaboul sur la coopération et le développement économique en Asie, dans laquelle, «...les arrangements sous-régionaux dans un cadre régional général [constituant] un des instruments les plus importants et les plus pratiques pour atteindre les buts et objectifs du développement», le Secrétaire exécutif de la CEAEO était prié de mettre au point un programme intégré pour l'élargissement et le développement du commerce parmi les pays en développement, et ce pour favoriser une «augmentation rationnelle et tournée vers l'extérieur de la production et du commerce» et apporter «une contribution significative à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement». Une comparaison de ces mots avec ceux du document final du Sommet mondial de 2005 révèle une ressemblance frappante: les enjeux actuels du commerce et du développement sont fondamentalement les mêmes qu'il y a 35 ans.

3. Dans ce contexte, le présent document analyse les résultats d'un événement stratégiquement important pour les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique et leur aspiration à réconcilier les objectifs du commerce et du développement. Il s'agit de la plus importante manifestation de l'année passée concernant le commerce, à savoir la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005. Le document examine également les nombreuses activités consacrées au commerce et à l'intégration régionale, activités qui se sont poursuivies sans relâche et sont à l'origine d'une prolifération d'accords

¹ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 2005.

² Voir A/C.2/56/7, annexe.

commerciaux dans la région. Il s'attarde en particulier sur la première session du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP), qui représentait un jalon important dans l'histoire de l'Accord. C'était en effet la première fois en 20 ans que des ministres se réunissaient sous l'égide de la CESAP pour traiter de questions commerciales. La réunion a également permis de peaufiner certaines composantes majeures du programme de revitalisation de l'Accord qu'avaient lancé les États participants au seuil du nouveau millénaire.

I. SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

A. Résultats

4. Hantée par les échecs passés du cycle de Doha (nombreuses échéances non respectées, échec d'une conférence ministérielle à Cancún (Mexique)), la Déclaration adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC est le fruit d'un processus préparatoire marqué par la discorde et ponctué d'une série de «mini-réunions ministérielles» transcontinentales destinées à réduire les énormes divergences de vues parmi les membres de l'OMC. Il était apparu clairement lors des préparatifs que les différentes positions étaient trop éloignées, et que la réunion ne marquerait pas le tournant susceptible de restaurer la primauté du système commercial multilatéral. En même temps, alors que les sceptiques prophétisaient l'échec de la Conférence, voire même la fin de l'OMC en tant qu'enceinte de négociations commerciales, il devint tout aussi clair qu'un tel scénario ne se produirait pas. Finalement, le pragmatisme l'emporta, tous les membres acceptant de modérer leurs attentes pour éviter l'échec de la Conférence et aboutir à un consensus. Les pays d'Asie et du Pacifique jouèrent un rôle particulièrement influent et constructif dans l'émergence du compromis.

5. Les résultats de la Conférence ministérielle de Hong Kong trouvent leur expression concrète dans une Déclaration ministérielle de 44 pages qui comprend notamment les nouveaux éléments suivants:

a) En ce qui concerne l'agriculture, certains progrès ont été accomplis au titre des trois piliers que sont l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence sur le marché. S'agissant de l'accès aux marchés, les réductions tarifaires se feront selon quatre fourchettes, les droits de douane élevés faisant l'objet des réductions les plus fortes, alors que les réductions de la Mesure globale du soutien seront réparties sur trois fourchettes. Il a été décidé d'éliminer d'ici à fin 2013 toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et les disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, et ce de façon progressive, afin qu'une partie substantielle soit réalisée à la fin de la première moitié de la période de mise en œuvre. Concernant le coton, il a été décidé que les pays développés mettraient fin en 2006 à toutes les subventions à l'exportation, et que les subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges seraient réduites, de telles réductions devant être plus rapides et plus substantielles que celles prévues au titre des listes d'engagements dans le domaine agricole.

b) Concernant l'accès au marché non agricole (AMNA), il a été décidé d'adopter la formule suisse qui réduit plus significativement les droits de douane plus élevés. Il reste encore à fixer la valeur numérique des coefficients (lesquels déterminent l'ampleur de l'harmonisation tarifaire), ainsi que les valeurs différenciées du coefficient pour les pays développés et les pays en développement.

c) Les pays développés et en développement qui se déclarent en mesure de le faire sont convenus d'accorder «de façon durable» un accès en franchise de droits et sans contingent à au moins 97 % des exportations (tel que défini au niveau de la ligne tarifaire) des 32 pays les moins avancés membres de l'OMC, et ce d'ici à 2008 ou pas plus tard qu'au début de la période de mise en œuvre. Ceci signifie certes que les membres peuvent choisir à leur gré les produits à exclure de l'accès en franchise de droits et sans contingent, et qu'à long terme les engagements ne seront peut-être pas juridiquement contraignants, mais il s'agit néanmoins d'un pas en avant dans la résolution d'un problème qui se pose depuis plus d'une décennie.

d) Il a été convenu d'intensifier les négociations sur les services en appliquant la méthode des demandes et offres, laquelle reste la principale méthode de négociation, afin d'aboutir à des engagements substantiels. Une deuxième série d'offres révisées doit être soumise pour le 31 juillet 2006, alors qu'un projet de listes d'engagements dans le domaine des services doit être achevé pour le 31 octobre 2006.

e) Les Tonga ont terminé leurs négociations d'accession et sont en passe de devenir le 150^{ème} membre de l'OMC, soit le 32^{ème} appartenant à la CESAP.

f) Les priorités d'assistance technique du Programme de travail de Doha ont été réaffirmées, et le Directeur général de l'OMC a été invité à renforcer les partenariats et la coordination avec les autres institutions et les organes régionaux dans le domaine de la conception et de l'exécution de programmes d'assistance technique.

g) Le Directeur général de l'OMC a été prié de créer une équipe spéciale chargée de formuler pour juillet 2006 des recommandations sur la manière de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce, de façon à ce que celle-ci contribue le plus efficacement à la dimension développement du Programme de travail de Doha.

B. Implications pour la région

6. Qu'en est-il des implications régionales en matière de commerce et de développement? La partie qui suit évoque quelques questions particulièrement importantes pour le développement, l'orientation commerciale de la région de la CESAP et la direction future des négociations de Doha.

7. La Déclaration ministérielle de Hong Kong remet le cycle de Doha sur les rails. En créant les conditions requises pour que le cycle de Doha s'achève d'ici à la fin de 2006³, elle empêche celui-ci de sombrer dans l'oubli, ce qui éroderait encore les principes non discriminatoires du multilatéralisme et les règles qu'incarne le système commercial multilatéral. En réalité, en dépit des difficultés, l'engagement politique en faveur de ce système reste ferme aussi bien de la part des pays développés que des pays en développement. En Asie et dans le Pacifique, en outre, cet engagement s'affermirait encore. À Hong Kong, la Chine et les membres et membres associés de la CESAP, tous représentés par une délégation de rang ministériel, ont clairement indiqué que toute déviation du système commercial multilatéral et de sa primauté serait coûteuse, et que le coût en échoirait de façon disproportionnée aux pays en développement. Ils seraient particulièrement élevés pour les pays petits et pauvres. Toutes les autres configurations de la libéralisation, qu'elles soient bilatérales, plurilatérales ou régionales, sont discriminatoires et ne constituent donc que des options politiques de second choix. Idéalement, ces configurations compléteront le processus multilatéral, mais sans un système commercial multilatéral efficace les autres configurations de la libéralisation fausseront les courants d'échanges et diminueront la prospérité économique mondiale et régionale au lieu de la renforcer.

8. Si la Déclaration remet sur les rails le cycle de Doha, reste à répondre une question fondamentale: donne-t-elle une garantie que ce cycle corrigera le «déficit» du cycle d'Uruguay en matière de développement? En d'autres termes, l'aspect développement est-il remis sur les rails? Il n'y a guère de consensus à ce sujet, tant parmi les membres et membres associés de la CESAP que parmi les autres membres de l'OMC. Bien qu'aucune réponse ne puisse être définitive tant que le cycle n'est pas terminé, les attentes ont été revues à la baisse. Le pessimisme envahit l'environnement de négociation, et des cris d'alarme à propos d'un possible résultat minimal se font entendre.

9. Dans l'année à venir, un enjeu crucial pour les membres et membres associés de la CESAP sera de maintenir un niveau d'attentes élevé en matière de développement. En réalité, les pays de la région qui sont tributaires du commerce ne peuvent se permettre de laisser passer une nouvelle occasion de faire de celui-ci un mécanisme de lutte contre la pauvreté. Pour les pays en développement de la région qui ont un volume d'échanges important, il s'agit d'un défi exceptionnel qui peut devenir une chance s'ils en profitent pour acquérir une position d'avant-garde.

10. L'impulsion au développement de la région de la CESAP passera par l'amélioration substantielle de l'accès au marché pour tous les produits et services qu'offrent les pauvres et pour lesquels la région possède un avantage comparatif. Créer de meilleurs débouchés pour les exportations agricoles des pays en développement vers les pays développés et les autres pays en développement est essentiel pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie. Les pauvres vivent principalement dans

³ Le 1^{er} juillet 2007 expire l'Autorité de promotion commerciale, autorisation de négociation accordée au Président des États-Unis par le Congrès, ce qui devrait compliquer sensiblement tout le processus. C'est pourquoi la Déclaration souligne que les ministres sont déterminés à faire aboutir les négociations en 2006.

les zones rurales, et, sur les 2,6 milliards d'agriculteurs d'aujourd'hui, 2,5 milliards vivent dans les pays en développement. La majorité d'entre eux vivent dans la région de la CESAP, sous le seuil de pauvreté qui plus est. Il convient en même temps de prendre en considération le principe d'équité inhérent aux concepts de produits spéciaux et de mécanismes de sauvegarde spéciale, car la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens d'existence et le développement rural constituent des objectifs de la réduction de la pauvreté. Dans le domaine de l'agriculture, ni la quête de la libéralisation commerciale comme une fin en soi, ni la poursuite exclusive des intérêts commerciaux ne doivent porter atteinte à ces objectifs de développement.

11. Le marché de l'exportation des services présente beaucoup d'intérêt pour la région, et en particulier la migration temporaire de travailleurs qualifiés et non qualifiés. On a par exemple estimé qu'un afflux de travailleurs des pays en développement correspondant à 3 % de la population active totale des pays développés générerait 156 milliards de dollars supplémentaires par an sous forme de bien-être mondial (soit environ 0,6 % du PNB mondial). La majeure partie des gains sont attribuables à la libéralisation des restrictions imposées à la main-d'œuvre non qualifiée. Comme on le répète souvent, si l'augmentation des apports de capitaux dans les pays en développement s'accompagnait d'un accroissement des courants de main-d'œuvre en provenance de ces pays, ceux-ci auraient beaucoup à gagner⁴. Les pays développés profiteraient également de ces changements démographiques et de leurs effets à long terme sur les pénuries du marché du travail, la viabilité des systèmes de pension, etc., compte tenu du vieillissement de la population.

12. Les pays en développement de la région sont exhortés à faire des propositions d'amélioration de l'accès au marché dans tous les secteurs faisant l'objet de négociations. Si dans un système commercial multilatéral fondé sur la réciprocité et le «donnant, donnant» ces offres sont perçues comme des concessions, ou comme le «prix à payer», c'est en fonction de la valeur commerciale de ces concessions que les pays développés jugeront s'il est suffisamment attrayant de poursuivre le processus. L'intérêt des entreprises des pays développés pour le cycle actuel est moins vif que pour les précédents. Pour les pays de la région qui sont tributaires du commerce, le défi consiste à tirer parti de la dynamique de réciprocité qui caractérise l'OMC pour réaliser leur aspiration à accéder aux marchés.

13. Les efforts visant à impliquer solidement les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les négociations sont indissociables du retour du secteur du commerce comme centre d'intérêt dans ces négociations. Dans la région de la CESAP, des offres audacieuses de libéralisation dans le secteur des services sont peut-être la voie à suivre. Du point de vue du développement, les gains découlant d'une ouverture du commerce des services pourraient être bien plus grands que ceux résultant d'une libéralisation du commerce des biens uniquement. Une libéralisation du secteur des services, combinée à des régimes réglementaires appropriés, pourrait

⁴ ESCAP Studies in Trade and Investment N° 56, *Delivering on the WTO Round: A High-level Government-Business Dialogue* (ST/ESCAP/2393), 2005.

contribuer de façon novatrice à la croissance économique et à la modernisation, en permettant aux pays en développement de sauter certaines étapes traditionnelles du développement. Aucune économie ne peut se moderniser sous le joug d'un secteur des services inefficace et surréglementé. En même temps, les industries des services des pays développés cherchent à accéder à de nouveaux marchés. La libéralisation du commerce des services continue pourtant d'être la Cendrillon des négociations commerciales, tant au niveau multilatéral que régional, la plupart des pays campant sur des positions défensives. Une impulsion venant de l'Asie et du Pacifique s'impose. Les efforts menés au cours de l'actuel cycle des négociations de Doha par un ou deux exportateurs de services de plus en plus dynamiques méritent davantage d'appui de la part des autres pays en développement de la région. Le secrétariat de la CESAP pourrait aider à poursuivre l'analyse de cette question, comme indiqué dans la dernière partie du document.

C. Au-delà de l'accès aux marchés: la politique commerciale et le développement dans un contexte plus large

14. Comme suggéré plus haut, c'est avant tout pour assurer leur croissance et ainsi s'extraire de la pauvreté que les pays en développement ont besoin d'accéder aux marchés. Si telle est bien la justification du libre-échange dans le cadre de règles multilatérales, il n'en reste pas moins que, quelle que soit l'envergure de l'ouverture des marchés, les gains résultant de nouvelles possibilités d'accès dépendront grandement de l'aptitude des pays en développement à en tirer parti. La capacité des pays en développement de la région à susciter une action sur l'offre est très variable. À l'échelle mondiale, on s'accorde donc désormais à dire qu'une augmentation de l'Aide pour le commerce doit être un des objectifs ambitieux des négociations de Doha. Un fonds spécifique «Aide pour le commerce» généreusement doté devrait enfin permettre de s'atteler à la tâche que les approches «aide sans commerce» et «commerce sans aide» n'ont pu accomplir par le passé: s'attaquer directement aux contraintes qui pèsent sur la compétitivité nationale, lesquelles ont jusqu'ici empêché d'éliminer la pauvreté à sa source. En même temps, la Déclaration ministérielle de Hong Kong souligne que l'Aide pour le commerce ne peut pas se substituer aux avantages en matière de développement qui résulteront d'une conclusion positive du Programme de Doha pour le développement, concernant l'accès aux marchés en particulier. Elle peut toutefois compléter utilement le Programme, surtout pour les pays les moins avancés et d'autres pays en développement confrontés à des contraintes relatives à l'offre.

15. Un deuxième aspect important de l'Aide pour le commerce dans le contexte du cycle de Doha est son effet potentiel en tant que mécanisme de redistribution. Les pertes et effets de répartition accompagnant un changement de politique commerciale peuvent être massifs et susciter certaines questions sensibles sur le plan politique. Tant parmi les pays que les groupes de personnes, les gains et les coûts ne seront pas répartis de façon égale, facteur qui a considérablement freiné la volonté des pays de se lancer dans la libéralisation.

16. En outre, les pays pauvres, et les pays les moins avancés en particulier, craignent que l'érosion de l'accès préférentiel aux pays développés ne provoque des pertes supplémentaires. Plus les abaissements tarifaires du cycle de Doha au titre du principe de la nation la plus favorisée seront

importants, plus les marges préférentielles existantes subiront une érosion. Ils sont également préoccupés par les effets sur la balance des paiements, et par d'autres conséquences négatives d'une augmentation du prix des aliments résultant d'une réforme des subventions agricoles. D'un point de vue mondial, même s'il est vrai que l'érosion des préférences affectera essentiellement un nombre relativement peu élevé de pays et de produits, et que les préférences sont particulièrement précieuses lorsqu'il s'agit de produits – comme le sucre et la banane – dont l'accès est contingenté, les pertes pourraient néanmoins être énormes et dévastatrices pour les pays vulnérables. Une aide accrue et prévisible s'impose d'urgence pour annuler de tels effets.

II. LA SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

17. Alors que les pays développés et en développement tentent de gérer plus efficacement leurs relations économiques marquées par une interdépendance croissante, aucun pays de la région de l'Asie et du Pacifique ne sous-estime la difficulté de transformer un engagement politique énergique en faveur du multilatéralisme en une politique optimale donnant des résultats tangibles en matière de développement. La route sera longue, et la possibilité d'un résultat «minimal» est loin d'être exclue. Dans ce contexte multilatéral complexe, le régionalisme est une composante essentielle du nouvel ordre commercial international. Il offre aux gouvernements des pays développés comme à ceux des pays en développement une stratégie attrayante et complémentaire. Bien qu'elle ait démarré relativement tard, la région de la CESAP a connu une transformation rapide de la configuration du régionalisme. Les objectifs géopolitiques, les questions de sécurité, les relations historiques ainsi que les affinités culturelles et religieuses sont autant de facteurs qui, ensemble, ont influé sur le régionalisme. Mais compte tenu du mandat de la CESAP, le présent document ne s'attarde pas sur ces aspects, si importants soient-ils, en tant que cause ou conséquence de l'intensification des relations commerciales. Il porte essentiellement sur le commerce, l'investissement et le développement.

18. Étant donné l'importance croissante du commerce intrarégional, la région est désormais la plus prolifique en nouveaux accords régionaux, en majorité bilatéraux. Les dispositifs intercontinentaux avec les États-Unis d'Amérique occupent également une place de choix. Ces accords ont leurs mérites propres et répondent à des objectifs stratégiques précis. S'ils sont bien conçus, prévoient des droits de douane faibles ainsi que des règles d'origine non restrictives, simples et transparentes, et qu'ils s'accompagnent de réglementations appropriées, bref, s'ils sont conformes aux règles et principes de l'OMC, ils peuvent contribuer de façon constructive à réconcilier commerce et développement. Leur nombre même cause néanmoins beaucoup d'inquiétude. On dénombre actuellement 86 accords commerciaux régionaux et bilatéraux en vigueur ou en cours de négociation impliquant des membres et membres associés de la CESAP. Il existe encore davantage d'accords bilatéraux sur les investissements. Leurs dispositions, règles et procédures très différentes ont beaucoup opacifié l'environnement commercial, rendant bien plus imprévisibles et coûteuses la conduite des échanges et la prise de décision concernant les investissements, en particulier pour les acteurs de faible taille. Les pays peinent en outre à

suivre l'évolution de la situation et à en analyser les effets. Il existe déjà des signes, certes anecdotiques, montrant que certains accords bilatéraux ont provoqué un détournement des échanges et des investissements.

19. Des tendances similaires ont touché les investissements internationaux. Négligeable jusqu'aux années 1990, l'investissement étranger direct (IED) entre pays en développement de la région est désormais considérable. La Chine et l'Inde sont venues s'ajouter à la Malaisie, à la République de Corée, à Singapour et à d'autres dans la liste des pays investissant à l'intérieur de la région. Certaines années, le montant des investissements intrarégionaux a ainsi augmenté plus vite que celui des investissements entre pays développés et pays en développement, le commerce des services représentant une part croissante des investissements internationaux, soit environ deux tiers. Il existe plus de 2 000 traités bilatéraux sur les investissements, la grande majorité d'entre eux ayant été conclus ces dernières années entre des pays en développement. Le poids des dispositions varie considérablement d'un traité à l'autre, en fonction des préoccupations de chaque pays en matière de développement. Une telle variété a toutefois pour effet néfaste de favoriser l'opacité des politiques et le détournement des investissements.

20. En général, les traités bilatéraux sur les investissements ne portent pas sur les relations entre investissement et commerce. Cependant, les dispositions relatives aux investissements ont récemment acquis une place plus grande dans les accords commerciaux bilatéraux, ce qui illustre les liens croissants entre libéralisation du commerce et courants d'investissements. Les accords bilatéraux deviennent ainsi des accords de partenariat économique à dimensions multiples visant à développer la coopération en matière de politique économique dans des domaines bien plus nombreux qu'auparavant.

21. Les décideurs font face à un environnement commercial et d'investissement de plus en plus complexe, et il est désormais clair que des travaux approfondis de recherche et d'analyse sont indispensables, sur la base d'une étude plus rigoureuse des implications de ces accords. Il serait utile de mettre au point de nouveaux outils analytiques permettant d'en évaluer la contribution au développement, et la rédaction d'un accord type ou d'un accord-cadre en vue d'en rationaliser les dispositions serait opportune. La dernière partie du document contient des précisions concernant les travaux que le secrétariat pourrait entreprendre à l'avenir. La partie III ci-dessous porte sur les faits les plus récents concernant l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP).

III. PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'ACCORD COMMERCIAL DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE (ACAP)

A. De l'Accord de Bangkok à l'ACAP

1. Bref aperçu

22. Le premier Accord relatif aux négociations commerciales entre les pays en voie de développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, désormais connu sous le nom d'Accord de Bangkok, a été signé en juillet 1975. La CESAP a été choisie pour en assurer le secrétariat.

23. L'Accord de Bangkok était fondamentalement un arrangement commercial préférentiel conçu pour libéraliser et étendre progressivement le commerce dans la région de la CESAP par des mesures comme l'assouplissement des obstacles tarifaires et non tarifaires et la coopération économique en matière commerciale. L'Accord n'avait pas vocation à détourner ou restreindre les échanges, mais plutôt à les étendre grâce à une meilleure exploitation du potentiel commercial des pays, une augmentation des capacités de production et une croissance économique plus forte. Par l'entremise d'un groupe de travail, le Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a examiné l'Accord de Bangkok et adopté son rapport⁵ le 14 mars 1978.

24. Le deuxième cycle de négociations a abouti en 1990 à un échange de concessions tarifaires concernant 438 produits, en plus des 63 pour lesquels des concessions spéciales étaient accordées au Bangladesh. L'envergure des concessions tarifaires variait de 13 à 30% selon les États participants. L'adhésion de la Chine en 2001 eut de grandes répercussions sur l'Accord proprement dit, et sur le commerce dans la région de l'Asie et du Pacifique de façon plus générale. Cette adhésion engendra également des mesures de revitalisation de l'Accord, dans le cadre duquel s'étaient achevés sur un bilan plutôt maigre deux cycles de négociations tarifaires.

25. La liste des offres faites par la Chine lors de son adhésion portait à 739 le nombre de produits faisant l'objet d'un traitement préférentiel, ce qui marquait une augmentation sensible, en plus des 18 produits pour lesquels des concessions spéciales étaient accordées aux pays membres les moins avancés. Après l'adhésion de la Chine, les États participants estimèrent que l'Accord recelait un grand potentiel pour le développement du commerce, et plus largement de la coopération économique entre ses membres, mais qu'il devait être renforcé pour que ce potentiel se concrétise. Ils s'accordèrent sur une série de mesures de revitalisation, dont voici un bref aperçu de l'état d'exécution:

a) *Texte amendé de l'Accord.* L'Accord de Bangkok a été amendé pour tenir compte des changements intervenus dans le système commercial international depuis son entrée en vigueur sous sa forme originale. Le texte amendé contient pour la première fois un ensemble commun de règles d'origine préférentielles.

b) *Conseil ministériel.* Les États participants ont créé au titre de l'Accord de Bangkok un Conseil ministériel chargé de fixer l'orientation stratégique générale du programme des négociations à mener dans le cadre de l'Accord. La première session du Conseil ministériel s'est tenue le 2 novembre 2005 à Beijing.

c) *Troisième cycle de négociations.* Les États participants sont convenus que, pour que l'Accord de Bangkok donne son plein rendement, la libéralisation des échanges entre eux devrait se

⁵ 25S/109.

poursuivre. C'est dans cet esprit qu'a été lancé en octobre 2001 le troisième cycle de négociations, avec pour objectif d'approfondir et d'élargir les concessions pour intensifier les courants d'échanges entre membres et les porter à un niveau nettement plus élevé. Les États participants ont achevé le troisième cycle de négociations, et unifié ses résultats et ceux du deuxième cycle en 2005. Ces résultats prendront effet le 1^{er} juillet 2006.

d) *Accroissement du nombre de participants.* Les États participants sont tombés d'accord sur le fait que, pour que l'ACAP donne son plein rendement en devenant un accord commercial préférentiel couvrant l'ensemble de la région, le nombre de participants devrait être augmenté, ceci constituant un aspect crucial des efforts de revitalisation.

e) *Participation du secteur privé.* Les États participants sont convenus de développer plus avant le dialogue entre pouvoirs publics et secteur privé, et de mieux faire connaître à celui-ci les préférences dont il peut bénéficier au titre de l'Accord de Bangkok.

2. Résultats du troisième cycle

26. Le troisième cycle de concessions tarifaires s'est achevé en 2004, avec pour résultat l'octroi d'un traitement préférentiel à un nombre de produits bien plus élevé. Comme les préférences accordées durant le deuxième cycle étaient exprimées en chiffres absolus, alors que celles du troisième l'étaient en pourcentage, sous forme de marge par rapport aux taux de la nation la plus favorisée, une unification s'imposait pour harmoniser les deux cycles. Cette tâche est à présent terminée. La liste des concessions de chaque État participant est incluse à l'annexe 1 de l'amendement au premier Accord relatif aux négociations commerciales entre les pays en voie de développement membres de la CESAP; elle est consultable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unescap.org/tid/apta.asp>. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent une synthèse des résultats. Les concessions spéciales accordées aux pays les moins avancés membres (en l'occurrence le Bangladesh et la République démocratique populaire lao) sont indiquées entre parenthèses.

27. Le tableau 1 montre que le nombre total de produits faisant l'objet de concessions est passé de 1 721 avant le troisième cycle à 4 270 après, la Chine et la République de Corée offrant des concessions pour le plus grand nombre de produits. Le nombre de produits sur lesquels des concessions spéciales ont été accordées au Bangladesh et à la République démocratique populaire lao a plus que quintuplé, passant de 112 avant le troisième cycle à 587 après. Tout aussi importante est la taille des concessions par comparaison aux taux de la nation la plus favorisée. Une analyse des marges de préférence moyennes révèle que la République de Corée offre actuellement la marge la plus élevée, comme indiqué dans le tableau 2.

**Tableau 1. Résultats du troisième cycle: élargissement des concessions
(nombre de produits)**

Pays	Avant le troisième cycle	Après le troisième cycle
Bangladesh	129	209
Chine	902 (18)	1 697 (161)
Inde	188 (33)	570 (48)
République démocratique populaire lao	-	-
République de Corée	214 (29)	1 367 (306)
Sri Lanka	288 (32)	427 (72)
Total	1 721 (112)	4 270 (587)

Source: Secrétariat de la CESAP.

**Tableau 2. Résultats du troisième cycle: accroissement des concessions
(moyennes simples de la marge de préférence, en pourcentage)**

Pays	Avant le troisième cycle	Après le troisième cycle
Bangladesh	14	14,1
Chine	15,4 (55,1)	26,7 (77,1)
Inde	52,6 (32,2)	32,5 (48,5)
République démocratique populaire lao	-	-
République de Corée	30,3 (38,2)	35,7 (66,1)
Sri Lanka	17,8 (14)	20,2 (16,9)
Total	21,6 (32,2)	29 (61,7)

Source: Secrétariat de la CESAP.

28. L'importance du troisième cycle est encore étayée par le tableau 3, qui illustre la part croissante des produits couverts par les concessions dans les importations totales de 2003. Les chiffres traduisent une augmentation sensible dans tous les États membres. Le cas de la Chine est particulièrement intéressant: les importations de produits sur lesquels ce pays accordait des concessions représentaient près de 63 % de ses importations totales. Cette proportion élevée d'importations couvertes par l'Accord démontre que d'autres États participants ont la possibilité d'accroître leurs exportations vers la Chine.

**Tableau 3. Progression de la part des concessions au titre du troisième cycle
(en pourcentage des importations totales de 2003)**

Pays	Avant le troisième cycle	Après le troisième cycle
Bangladesh	0,9	4,4
Chine	12	62,6
Inde	1,2	15,9
République démocratique populaire lao	-	-
République de Corée	2,5	33,6
Sri Lanka	3,2	10,8

Source: Secrétariat de la CESAP.

B. Une vision pour l'avenir

1. L'ACAP et la consolidation des accords commerciaux régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique

29. Comme indiqué dans la partie II, la prolifération des accords commerciaux régionaux, y compris bilatéraux, conjuguée au fait que certains pays soient parties à des accords multiples, fait craindre des problèmes d'inefficience, de double emploi, de détournement des échanges et des investissements, etc. Le Bangladesh est par exemple membre de la Zone de libre-échange sud-asiatique, de la zone de libre-échange de l'Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle (BIMST-EC) et de l'ACAP, entre autres. L'Inde, Sri Lanka et la Thaïlande, notamment, sont dans une situation similaire. De surcroît, toutes les nations commerçantes de la région, avec des variations certes, ont passé de nombreux accords commerciaux bilatéraux avec des pays et groupements extérieurs à la région. La Chine est devenue un acteur de premier plan que lie au reste de la région divers accords commerciaux régionaux et bilatéraux. Selon les prévisions actuelles, l'accord de libre-échange entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Chine couvrira une proportion élevée des échanges intrarégionaux d'ici à 2010. En Asie centrale, la situation se caractérise par la même diversité. Les pays ont adhéré à divers mécanismes de coopération régionale qui se recouvrent partiellement et comportent souvent des accords de libre-échange.

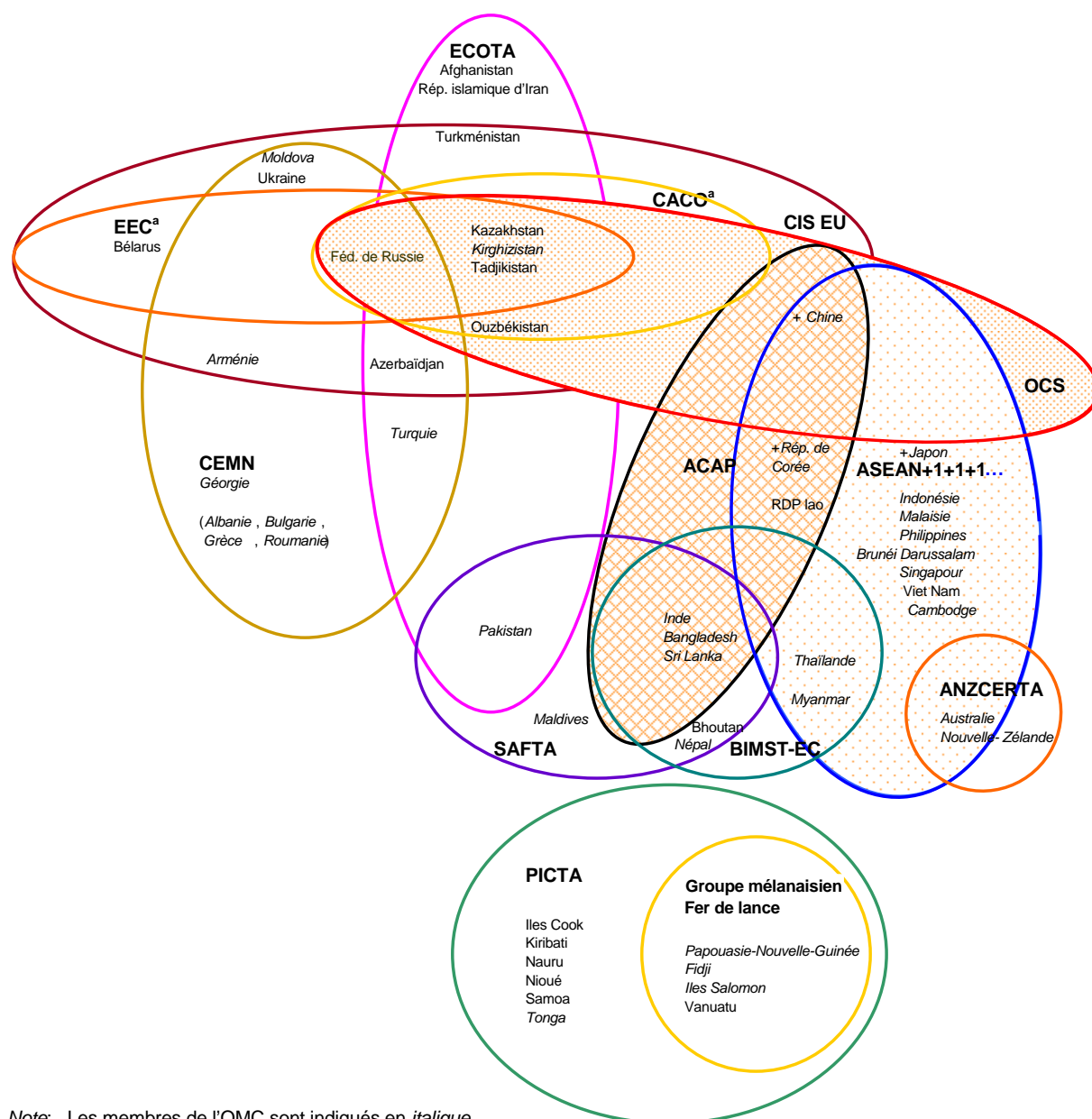
30. L'on craint que la gestion de tous ces accords ne soit un fardeau, tant pour le secteur public que pour les entreprises. Parmi ces dernières, nombreuses sont celles que des coûts administratifs élevés font renoncer aux gains relativement mineurs à tirer de l'accès préférentiel, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises. Dans la région, le bilan des accords commerciaux régionaux est mitigé, les taux de recours aux tarifs préférentiels allant de 5 à 20 % d'après les estimations.

31. Il semble qu'un consensus émerge quant à une possible consolidation de quelques-uns au moins des accords commerciaux régionaux de la région de la CESAP, ce qui favoriserait la transparence, pallierait les nombreux chevauchements, simplifierait des règles parfois contradictoires et en réduirait le nombre.

32. Il importe de se demander si l'ACAP est en mesure d'harmoniser, consolider voire intégrer les nombreux accords commerciaux régionaux de la région. Il possède certaines caractéristiques susceptibles d'en faire un des vecteurs d'intégration de la région. Premièrement, il peut s'étendre à l'ensemble de la région car il est ouvert à tous les pays en développement membres de la CESAP. Il épouse ainsi le concept de «régionalisme ouvert». Deuxièmement, il s'agit du seul accord commercial régional dont soient membres la Chine et l'Inde, les deux pays les plus peuplés et à la croissance la plus rapide de la région. Avec la République de Corée, ces pays offrent, effectivement ou potentiellement, d'énormes possibilités d'accès aux marchés. Troisièmement, étant donné surtout que l'ACAP compte parmi ses membres des pays au niveau de développement très variable, il offre la possibilité d'exploiter les complémentarités commerciales et peut donc être un pont entre l'Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Est. Quatrièmement, l'ACAP est l'aboutissement d'une longue histoire de négociations. C'est donc un texte élaboré qui comporte déjà des règles d'origine communes acceptées de chacun.

33. Les figures I et II illustrent le potentiel de l'ACAP à cet égard. La figure II met en lumière les grandes possibilités de consolidation de l'Asie du Sud et du Sud-Est, tandis que la figure I montre que l'ACAP est un des trois principaux axes d'intégration dans la région.

Figure I. Axes d'intégration en Asie et dans le Pacifique



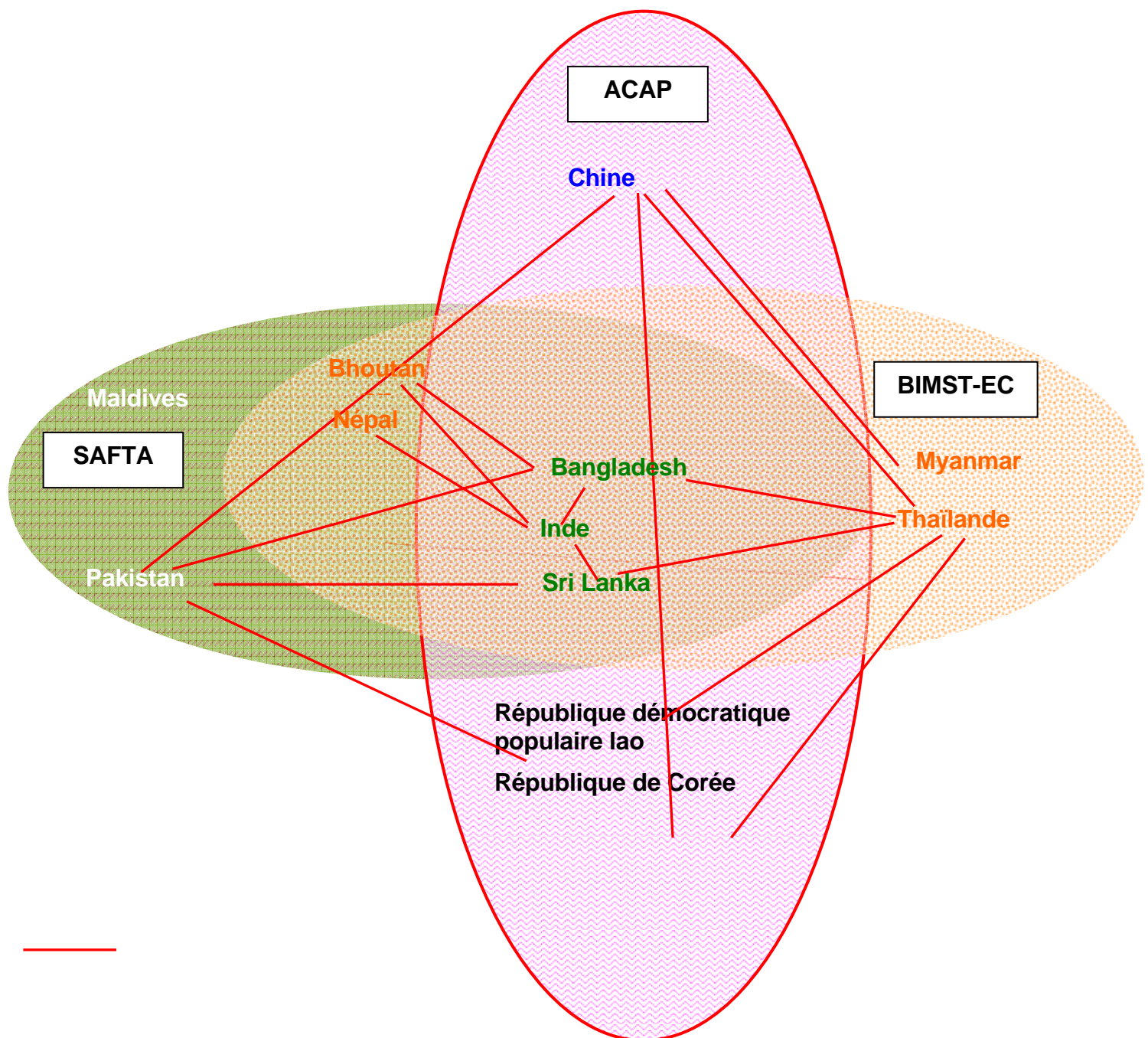
Note: Les membres de l'OMC sont indiqués en italique.

^a La décision de fusionner la CACO et l'EEC a été prise au Sommet de la CACO tenu à Saint-Petersbourg en octobre 2005.

Abréviations

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
ANZCERTA	Accord commercial entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue de relations commerciales plus étroites
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIMST-EC	Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CACO	Organisation centrasiatique de coopération
CEMN	Coopération économique de la Mer noire
CIS EU	Union économique de la Communauté des Etats indépendants
ECOTA	Accord commercial de l'Organisation de coopération économique
EEC	Communauté économique eurasiatique
OCS	Organisation de coopération de Shanghai
PICTA	Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
SAFTA	Zone de libre-échange sud-asiatique

Figure II. Consolidation géographique suscitée par l'ACAP



Note: Les lignes correspondent à des accords bilatéraux majeurs en cours d'examen, de négociation ou récemment conclus.

34. La figure I indique également que l'intégration de l'Asie centrale pourrait être facilitée par l'adhésion de la Chine à l'ACAP. L'Organisation de coopération de Shanghai pourrait jouer un rôle important à cet égard. De surcroît, l'adhésion éventuelle du Pakistan à l'ACAP pourrait consacrer l'émergence d'encre un nouvel axe d'intégration de l'Asie centrale, à la faveur des liens avec l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique.

35. L'ASEAN, en tant que telle et aussi de par l'existence d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux entre ses États membres et l'Australie, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée notamment, constitue un axe d'intégration d'importance cruciale. À mesure que l'ACAP et l'ASEAN étendent la portée de leurs engagements, de vastes possibilités s'offriront pour nouer des liens étroits entre eux.

36. Une telle analyse a pour prémisse que les accords commerciaux régionaux et l'intégration économique entre pays en développement qui en résulte ont une forte composante développement. La consolidation génère des économies d'échelle et stimule le développement des pays isolés et des pays les moins avancés, tout en permettant à chaque pays de mieux gérer la mondialisation. Sur le plan politique, l'appui à l'intégration régionale n'est cependant pas universel. Ses adversaires ont relevé que la persistance de conflits historiques pourrait entraver l'intensification et l'élargissement de l'intégration régionale. L'hétérogénéité de la région sur le plan des langues, cultures, traditions et systèmes politiques peut constituer un obstacle supplémentaire. En même temps, comme l'illustre l'expérience de l'Europe et d'autres groupements régionaux, si la route de l'intégration régionale est longue, laborieuse et exige beaucoup de ressources, à long terme les avantages économiques peuvent toutefois venir à bout de ces difficultés.

2. Renforcer l'ACAP

37. Même après l'exécution intégrale du troisième cycle, l'ACAP donne des résultats limités, bien que croissants. Le tableau 4 présente le niveau actuel des échanges entre les membres de l'ACAP.

Tableau 4. Échanges commerciaux actuels entre les membres de l'ACAP (en pourcentage)

Pays	Part du total des exportations	Part du total des importations
Bangladesh	1,7	31,2
Chine	6,1	12,5
Inde	10,7	9,6
République de Corée	21,4	14
République démocratique populaire lao	2,3	11,1
Sri Lanka	7,7	26,8
Tous pays de l'ACAP confondus	10,6	12,1

Source: Calculs du secrétariat sur la base des données de la *Direction des statistiques commerciales* du Fonds monétaire international, 2005.

38. L'ACAP est le fruit de longues années de négociations entre les principales économies asiatiques, l'adhésion de la Chine ayant accéléré les choses. La capacité de l'ACAP à jouer un rôle central dans le développement de la coopération régionale dépendra dans une grande mesure de la clairvoyance et de l'initiative politique de ses membres actuels. Des décisions politiques sans précédent seront parfois nécessaires si l'on veut que l'ACAP serve à exploiter les complémentarités régionales en

matière de commerce et d'investissement et à concilier les enjeux du commerce et du développement. L'Accord pourrait à terme devenir une plate-forme régionale axée sur le commerce où les États développeraient la solidarité régionale, par exemple en aplanissant leurs divergences et en coordonnant les positions défendues à l'OMC ainsi qu'en aidant directement les États non membres de l'OMC dans leur processus d'accession. Les États participants devront faire preuve de largeur de vue et travailler dans un esprit de coopération, de compromis et de souplesse, en particulier concernant les questions techniques et de procédure. Le Secrétariat s'attache à les aider à atteindre ces objectifs, en s'en remettant comme toujours à la vision des choses et aux directives de ses membres. Le premier Conseil ministériel de l'ACAP a adopté une Déclaration ministérielle affirmant la détermination des États participants à renforcer l'Accord en termes de portée, couverture, niveau des concessions et nombre de participants. La Déclaration est annexée au présent document.

39. Quels scénarios envisager à long terme?

a) *Approfondissement et élargissement des concessions.* Les concessions sont de nature préférentielle, c'est-à-dire qu'elles offrent une marge de préférence par rapport aux taux de la nation la plus favorisée de l'OMC. Elles portent également sur un produit unique car elles sont négociées produit par produit. Pour certains produits les marges de préférence sont assez élevées, pour d'autres elles sont plutôt faibles. On pourrait envisager la possibilité d'adopter un véritable accord de libre-échange, avec élimination complète des droits de douane pour les échanges entre membres de l'ACAP (exception faite d'une liste de produits sensibles). La libéralisation tarifaire s'effectuerait selon une méthode de liste négative et couvrirait donc l'essentiel des échanges commerciaux, dans l'esprit de l'article XXIV du GATT. Bien que l'ACAP soit un accord sur la «clause d'habilitation» et vise davantage des objectifs de commerce et de développement qu'à proprement parler la couverture de l'essentiel des échanges commerciaux, sa crédibilité se trouverait grandie dans un tel cas de figure. La gamme d'avantages s'offrant à ses membres actuels et potentiels s'élargirait, et l'Accord s'affirmerait en même temps comme élément constitutif du système commercial multilatéral. Les règles d'origine pourraient aussi être assouplies au fil du temps, avec dans certains cas un degré plus élevé de cumul des règles d'origine pour les non membres de l'ACAP.

b) *Élargissement de la portée de l'Accord.* Au delà du commerce des marchandises, la couverture pourrait s'étendre aux mesures de facilitation du commerce, au commerce des services, voire aux droits de propriété intellectuelle et aux investissements. Quoique les investissements se soient révélés être un sujet sensible des négociations commerciales multilatérales, l'IED intrarégional augmente rapidement et les pays en développement jouent un rôle croissant en tant que source d'IED, comme indiqué plus haut. La libéralisation des échanges contribue elle aussi à stimuler l'IED, les deux se renforçant donc mutuellement. La création d'une zone d'investissement sous les auspices de l'ACAP pourrait se limiter à des dispositions sur l'investissement visant à libéraliser l'IED entre États participants tout en développant la coopération pour attirer l'IED des pays non membres. Dans le même

temps, la collaboration dans le domaine des droits de propriété intellectuelle contribuerait à attirer l'IED et stimulerait les échanges tant entre les membres qu'avec les non membres de l'ACAP. Des mesures de facilitation du commerce favoriseraient également beaucoup l'ensemble des échanges, peut-être même davantage que les réductions tarifaires.

c) *Accroissement du nombre de participants.* Les membres actuels de l'ACAP représentent diverses régions de l'Asie mais ne sont pour l'instant que six. Un élargissement accroîtrait grandement la crédibilité de l'ACAP en tant qu'accord commercial régional panasiatique. Les pays qui envisagent activement de devenir membres sont le Cambodge, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar, le Népal et le Pakistan. Avec l'aide financière de la République de Corée, le secrétariat organise actuellement des séminaires destinés aux membres potentiels et étudie les avantages qui pourraient s'offrir à eux.

d) *Participation du secteur privé.* Il est essentiel que le secteur privé connaisse l'ACAP et ses avantages potentiels. Après tout, si les gouvernements négocient, ce sont les entreprises qui commercent. À mesure que l'ACAP s'élargira, un forum des entreprises pourrait être créé en son sein. Entretemps, le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique pourrait fournir un cadre permettant aux gouvernements et aux entreprises de discuter de l'ACAP, de son évolution récente et de son avenir.

IV. INCIDENCES SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE AU NIVEAU RÉGIONAL ET SUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT

40. Selon la base de données conjointe de l'OCDE et de l'OMC sur le renforcement des capacités commerciales, que le secrétariat contribue à alimenter, l'assistance technique dans le domaine du commerce a augmenté constamment depuis le lancement du Programme de Doha pour le développement, atteignant 3 milliards de dollars en 2004, soit environ 4,4 % de l'aide fournie. La région de la CESAP a reçu seulement 9% de l'APD consacrée au commerce⁶. Une des raisons en est peut-être que, du fait qu'elle connaît une croissance rapide et est tournée vers l'extérieur, elle donne l'impression d'avoir moins besoin d'aide au commerce que d'autres régions. D'autre part, la région abrite deux tiers des habitants de la planète vivant dans la pauvreté absolue. De surcroît, elle représente pour les pays développés un enjeu commercial important. En même temps, les pays en développement dynamiques de la région sont de plus en plus souvent impliqués dans des frictions commerciales au niveau mondial, alors que certains pays vulnérables de la région se voient de plus en plus marginalisés par rapport aux courants d'échanges et d'investissements. Les relations en matière de commerce et d'investissement dans la région offrent donc un tableau complexe et varié.

41. À la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, le Japon, les Communautés européennes et les États-Unis, notamment, ont fait de généreuses offres d'aide au commerce, pour une valeur d'environ

⁶ Le développement de l'infrastructure économique (transports, énergie et télécommunications) représentait une part plus élevée (40 %).

15 milliards de dollars au total. Il reste encore à fixer les modalités de gestion, d'allocation et de suivi de ces nouveaux fonds. Il faudra par exemple déterminer si ces ressources prendront la forme de dons ou de prêts, et s'il s'agira de ressources supplémentaires ou bien d'une réallocation des ressources existantes en faveur du commerce. La répartition des fonds entre programmes mondiaux, régionaux et nationaux devra également être fixée. Quelques principes de base sont néanmoins établis. De façon générale, l'aide devrait prendre la forme de dons, être crédible et prévisible et ne pas se limiter aux pays les moins avancés. Elle devrait également se fonder sur un processus d'identification des besoins de la part de chaque pays concerné, moyennant un contrôle indépendant⁷.

42. Le système de l'ONU en général, et un organe régional comme la CESAP en particulier, peuvent s'attendre à voir augmenter la demande qui leur est adressée en matière de renforcement des capacités commerciales, dans le cadre des mandats mondiaux et de ceux de la Commission ainsi qu'en vertu de la Déclaration ministérielle de l'OMC qui invite le Directeur général à renforcer les programmes associant cette organisation aux organismes régionaux. Les travaux futurs du secrétariat en matière de renforcement des capacités commerciales s'inscriront dans le cadre de ces mandats. Dans ce contexte, le secrétariat s'emploiera essentiellement à aider les responsables politiques en suivant, analysant et étudiant les questions de politique commerciale. Il mettra en place un espace d'échange pour les responsables politiques et organisera des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de formation pour promouvoir des cadres de politique générale privilégiant les liens entre réformes des politiques commerciales, croissance économique, réduction de la pauvreté et autres objectifs de développement. Les programmes et réseaux bien établis de recherche et de coopération technique, tels que le programme d'assistance technique OMC/CESAP, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine du commerce (ARTNeT) et le réseau CESAP/OMC/Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui regroupe des pays en cours d'accession à l'OMC, continueront de s'étendre sous réserve des fonds disponibles. En partenariat avec le secrétariat de l'OMC, le secrétariat a par exemple entamé les préparatifs pour la tenue, du 15 au 19 mai 2006 à Shenzhen (Chine), d'une concertation entre hauts responsables des questions commerciales au sujet des implications régionales de la Conférence ministérielle de Hong Kong.

43. Une composante essentielle des activités du secrétariat sera la poursuite de son partenariat avec l'OMC pour l'exécution du programme d'assistance technique commun qui est bien établi. Une assistance technique sera également fournie en coopération avec d'autres institutions mondiales du commerce et du développement appartenant au système de l'ONU, en particulier le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), la CNUCED et le PNUD, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, et notamment la Chine, le Japon, la République de Corée, la Commission européenne, de même qu'avec le Centre de recherches pour le développement international (Canada) et Macao (Chine),

⁷ Voir ESCAP Studies in Trade and Investment N° 56, *Delivering on the WTO Round: A High-level Government-Business Dialogue* (ST/ESCAP/2393), 2005.

l'objectif étant de rendre les pays en développement mieux à même de mettre au point des réformes des politiques et réglementations commerciales.

44. Durant l'année à venir, une bonne part de l'analyse et de la recherche économiques portera sur les bienfaits de la libéralisation du secteur des services. Si les pays en développement forment durant les négociations une coalition d'un genre nouveau, en dépit de leurs intérêts nationaux parfois différents, cela insufflerait une confiance et un élan nouveaux aux négociations de Doha, comme on l'a vu plus haut. Des préparatifs soigneux sont nécessaires ainsi qu'une coordination entre les différents ministères et certains représentants des intérêts du secteur privé, et pas seulement les sociétés d'importation en concurrence; il s'agit surtout des entreprises ayant des intérêts dans l'exportation et de celles qui sont consommatrices de services. Le potentiel de ces coalitions entre secteur privé et gouvernements s'est clairement manifesté lors du Dialogue de haut niveau CESAP/CCI entre gouvernements et entreprises aux fins du développement, qui a eu lieu à Macao (Chine) du 4 au 6 octobre 2005⁸. Les membres et membres associés de la CESAP devraient entreprendre une action de suivi pour mieux recueillir les fruits de ces coalitions. Le secrétariat est disposé à les aider en matière d'analyse et de recherche.

45. La Commission est invitée à fournir de nouvelles orientations au secrétariat concernant les activités de renforcement des capacités se rapportant au Programme de Doha pour le développement.

46. À l'occasion de plusieurs sessions, la Commission a estimé qu'un rôle unique incombait à la CESAP, en tant qu'organisme régional, pour le développement de la coopération en matière de commerce et d'investissement. Elle a donc demandé au secrétariat d'aider ses membres et membres associés à suivre et analyser les implications de l'actuelle prolifération d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux⁹. Le secrétariat a mis au point une base de données consacrée à ces initiatives commerciales. Elle comporte une fonction de recherche unique, accessible sur le Web, qui permet d'obtenir des informations détaillées et actualisables sur les dispositions des accords bilatéraux et régionaux. Pour compléter ces informations descriptives par des informations analytiques, le secrétariat a entamé des travaux dans les domaines suivants:

a) Séries de données statistiques sur les courants d'échanges, la composition par produit et le commerce des services, et ce pour chaque accord;

b) Mise au point d'outils analytiques de mesure et d'indicateurs de la contribution de ces accords en matière de développement;

c) Ajout d'informations concernant la couverture de chaque accord (protection contingente, normes, services, etc.).

⁸ Ibid.

⁹ Voir par exemple le rapport de la soixantième session de la Commission, qui invite le secrétariat à étudier de manière approfondie les accords commerciaux régionaux et bilatéraux en cours d'élaboration dans la région (E/2004/39-E/ESCAP/1330, par. 161).

47. L'objectif général est que la base de données serve de fondement analytique pour la poursuite des travaux visant à mettre en place un cadre général pour le commerce et l'investissement, comme décidé à la soixantième session de la Commission. Une analyse des séries de données et une étude approfondie du texte des accords existants pourraient déboucher sur la mise au point d'un accord type composé de lignes directrices et de principes communs, un tel accord constituant pour les gouvernements un outil pratique dans la négociation d'accords commerciaux préférentiels avec des pays développés et en développement. Une méthode similaire pourrait être appliquée pour établir un cadre commun permettant d'aboutir à un accord type sur les investissements. Le secrétariat pourrait entamer des travaux analytiques exploratoires concernant les dispositions des accords sur les investissements, en vue de parvenir à un texte réalisant l'équilibre entre les droits et obligations du pays d'origine, du pays hôte et des investisseurs étrangers, et favorisant le développement. Un tel accord type pourrait également être adapté aux exigences propres aux accords sur les investissements Sud-Sud.

48. Enfin, dans le cadre de son programme global de suivi, d'analyse et d'évaluation de la contribution qu'apportent au développement les accords commerciaux régionaux et multilatéraux dans la perspective d'un processus de mondialisation plus équitable, le secrétariat continuera d'assumer le rôle de secrétariat de l'ACAP. À cet égard, il se penchera également sur la possibilité que l'ACAP devienne un cadre commun pour toute la région. En outre, à mesure que le nombre de participants, la couverture et l'importance de l'Accord augmenteront, il faudra renforcer le secrétariat en créant un centre de services ACAP doté du personnel et des ressources appropriés.

49. La Commission est invitée à se pencher sur ces domaines d'activité et à fournir de nouvelles directives au secrétariat concernant l'orientation future de son action.

V. CONCLUSIONS

50. Il ne fait guère de doute que la région est devenue à part entière un des principaux acteurs mondiaux en matière de consommation, d'investissements et de commerce, et donc un important élément constitutif du système commercial multilatéral. De nouveaux efforts seraient nécessaires dans le cadre du Programme de Doha pour le développement pour faire du commerce un instrument de la réduction de la pauvreté. Les mesures prises à ce jour pour promouvoir une libéralisation des échanges qui profite aux pauvres ont connu un succès limité, notamment à cause des progrès insuffisants du Programme de Doha pour le développement. L'année 2006 sera importante pour les pauvres du monde car c'est l'année où, par le compromis et l'action concertée, pourrait être rétablie la primauté du multilatéralisme, comme plate-forme vers plus de libre-échange, de développement économique et d'interdépendance pacifique entre les nations. Une augmentation parallèle des mesures compensatoires et de l'Aide pour le commerce sera également nécessaire pour faire progresser les pays pauvres.

51. En même temps, l'évolution de la situation mondiale contraindra les membres et membres associés de la CESAP à adopter des modalités plus rationnelles, inclusives et audacieuses de coopération régionale en matière de commerce et d'investissement. À mesure que de nouvelles possibilités économiques verront le jour dans la région, les pays envisageront probablement avec plus de confiance une ouverture mutuelle de leurs économies, ce qui favorisera l'intégration régionale dans un large éventail de domaines faisant l'objet des politiques publiques. L'ACAP offre aux pays en développement membres et membres associés de la CESAP la possibilité de faire progresser de façon décisive leurs relations commerciales et d'investissement ainsi que l'interdépendance pacifique. Nous sommes à l'aube de l'ère de l'Asie et du Pacifique. La région doit saisir les occasions ainsi offertes de décider collectivement de s'attaquer au problème de la pauvreté.

Annexe

Déclaration ministérielle de la première session du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique

Nous, Ministres des États participants de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique, connu jusqu'ici sous le nom de premier Accord relatif aux négociations commerciales entre les pays en voie de développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, sommes rassemblés aujourd'hui à Beijing (Chine) pour la première session du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique.

Nous réaffirmons notre adhésion aux objectifs de cet Accord, en particulier celui de promouvoir le développement économique par un processus continu d'expansion du commerce entre les pays en développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et de faire progresser la coopération internationale par l'adoption de mesures de libéralisation des échanges mutuellement avantageuses, en fonction de leurs besoins respectifs, présents et futurs, en matière de développement et de commerce.

L'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique couvrant une population de près de 2,5 milliards de personnes et bénéficiant de la participation de certaines des économies à la croissance la plus rapide dans le monde, nous tenons à souligner son vaste potentiel en tant qu'unique plate-forme régionale axée sur l'expansion des échanges et la coopération économique entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

Nous constatons que le système commercial international a considérablement changé depuis la signature de l'Accord en 1975, et estimons que l'établissement d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, incarné par l'Organisation mondiale du commerce, profitera à tous les pays qui y participeront activement. Tout en faisant pleinement nôtres les idéaux de libéralisation des échanges au niveau mondial, nous avons également un projet de coopération régionale concernant le commerce, les investissements et autres questions connexes, et, conscients du potentiel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique à cet égard, invitons les autres pays de la région à intégrer cette enceinte unique, dont nous souhaitons que la couverture s'étende progressivement aux questions de facilitation du commerce et au commerce des services.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le texte de l'Accord a été révisé à la lumière de l'évolution de la situation mondiale de ces dernières années. Nous nous réjouissons de constater que le troisième cycle de négociations au titre de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique s'est achevé, et annonçons que les concessions tarifaires seront instaurées avec effet le 1^{er} juillet 2006, une fois conclues les procédures internes de tous les États participants. Nous chargeons le Comité de faire des recommandations appropriées, y compris concernant la date de lancement du quatrième cycle de négociations relatif à la libéralisation tarifaire, et de proposer des mesures de coopération propres à

intensifier encore les courants d'échanges et d'investissements, conformément à notre objectif d'approfondir l'Accord et d'en élargir la portée. Nous nous engageons à envisager toutes les options relatives à la poursuite de la libéralisation des échanges entre nos pays, tout en tenant compte des préoccupations particulières des pays les moins avancés membres, au moyen d'un traitement spécial et différencié.

Nous exprimons notre gratitude au Comité permanent ainsi qu'au secrétariat de la CESAP, lesquels n'ont pas ménagé leurs efforts pour revitaliser l'Accord. Nous saluons le travail accompli par la CESAP depuis 1975 en tant que secrétariat de l'Accord. Nous sommes également conscients que l'Accord va continuer de s'élargir et de s'approfondir dans les années à venir, et approuvons donc un renforcement substantiel du secrétariat.

Nous avons observé dans la région la conclusion de plusieurs arrangements commerciaux régionaux, y compris des accords bilatéraux. Nous estimons que l'expansion de ces accords est un pas positif vers la libéralisation des échanges dans la région, mais tenons à souligner que ces accords doivent avoir pour objectif ultime de contribuer à encourager les courants d'échanges et d'investissements, dans la région ainsi que dans le monde en général. Pour atteindre cet objectif, nous souhaitons envisager la possibilité éventuelle que le mécanisme de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique devienne un cadre commun à tous les arrangements commerciaux régionaux de la région.

Nous remercions le Gouvernement de l'Inde pour sa proposition d'accueillir la deuxième session du Conseil ministériel de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique avant la fin 2007.

- - - - -